



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER AU POULDU

DU 24 JUILLET 2021

Elus : M. le MAIRE, Denez DUIGOU, David ROSSIGNOL, Yannick PERON, Denise LE MOIGNE Eric BADOE Olivier CHALMET

Personnel communal : Kristell MORICE Directrice Générale des Services

Représentants de quartier :

- BAUDRY Claire, résidence du Sentier, 18 rue du grand large  
[claire\\_baudry@hotmail.fr](mailto:claire_baudry@hotmail.fr)
- MONDY Xavier, 15 rue des ajoncs  
[xavier.mondy@gmail.com](mailto:xavier.mondy@gmail.com)
- DE BEAUREGARD Philippe, 39 rue du port  
[philippe-de-beauregard@wanadoo.fr](mailto:philippe-de-beauregard@wanadoo.fr)
- AUDREN Roland, 17 rue du Port  
[jraudren@yahoo.fr](mailto:jraudren@yahoo.fr)

M. le MAIRE rappelle aux personnes présentes qu'il s'agit de la première réunion du mandat : la période reste incertaine en raison du COVID d'où ce choix de la faire en extérieur sans pass sanitaire.

Entre 2020 et 2021, les élus ont été privés de contacts réguliers avec la population pour nourrir les échanges du fait de la pandémie. Aussi est-ce une satisfaction de renouer avec ce débat. Le maire regrette que la réunion de Doëlan Clohars environnement se déroule en même temps que la réunion de quartier. Les élus y étaient invités mais ne peuvent pas s'y rendre.

Une réunion de quartier nécessite de respecter certaines règles que quelques-uns connaissent déjà : le maire rappelle les principes :

- Le respect mutuel et l'écoute
- Ne pas citer de rapports de voisinage problématiques : il n'est pas du rôle des élus de régler ces problèmes
- La réunion démarre par les retours de la réunion de quartier de l'année précédente
- Présentation des enjeux réalisés récemment et en cours concernant le quartier
- Enfin temps d'échanges qui prennent la forme de réponses des élus à des séries de 3 questions posées par les participants.

Denise LE MOIGNE fera appel en fin de réunion aux personnes volontaires pour devenir référents du Pouldu. Deux élus sont en charge avec ces personnes du suivi des décisions et questions émanant de ces réunions. Il s'agit d'Olivier CHALMET et Brigitte GENRE.

Pour cette réunion l'OdJ ne traitera pas du suivi des décisions de la réunion de l'an passé car la dernière remonte à 2019

- 1- Retours sur les travaux 2020 2021
- 2- Présentation et échanges autour du plan de circulation élaboré au Pouldu
- 3- Présentation des travaux envisagés à l'école St Maudet
- 4- Présentation de l'étude relative Projet muséographique « Gauguin, l'atelier du Pouldu »

## 1- Aménagements place de l'Océan

Les travaux ont été étalés sur deux presque 2 ans en raison des retards dû COVID. Le projet a fait l'objet d'une participation d'un comité d'usagers. Globalement ce chantier a de bons retours.

## 2- Présentation et échanges autour du plan de circulation élaboré au Pouldu

Depuis un an, des groupes de travail élus citoyens (après appel à candidature et tirage au sort) se sont réunis sur la sécurité et la circulation au Pouldu. L'objectif de cette concertation est d'étudier les problèmes de vitesse, de stationnement. Nous sommes sollicités en permanence sur ces thèmes. Cela n'est pas lié à des défauts de signalisation en particulier mais plus à un manque de civisme. C'est ce qui est à l'origine des groupes de travail sur les 3 pôles de la commune. Les 3 groupes se sont ensuite réunis tous ensemble pour montrer que cela demande une cohérence à l'échelle de la commune. Ont participé des commerçants, des professionnels du tourisme, des habitants, des élus et des techniciens de la commune. David ROSSIGNOL salue le travail de Franck GUYADER qui a réalisé le travail d'un Bureau d'étude.

Il fallait faire des propositions collectives et non individualisées. Le travail a été fait à partir d'une proposition. L'objectif est que chacun se sente bien sur la commune et en sécurité.

David ROSSIGNOL présente les zones.

La 1ere modification porte sur la création d'une entrée en zone 30 : est-il judicieux de la créer dès le rondpoint du Kérou pour ensuite passer en zone 20 ?

Il n'y a rien de pire que de créer des choses qui ne sont pas respectées et ce point fait débat. David ROSSIGNOL rappelle ce qu'est une zone 20 : c'est une zone partagée sans trottoir, partagée par tous les utilisateurs, prioritaires les piétons, puis les vélos puis les véhicules.

La 2de modification : création de priorités à droite généralisées dans la zone 30 ; il s'agit d'un bon moyen pour casser la vitesse.

La 3eme modification : il est proposé un changement de la signalisation avec la création de « portes » à chaque entrée sur le Pouldu avec un damier sur la voie – suppression des réglettes pour des totems plus en lien avec l'activité économique avec juste des logos.

La mise en place va s'échelonner sur 2022 pour les 3 pôles et le Pouldu sera opérationnel avant la saison, pour limiter la vitesse et les panneaux, favoriser les déplacements doux.

Le maire est désireux d'élargir la consultation notamment par rapport aux priorités à droite car cette mesure est impactante et concerne chacun au quotidien. Elle doit être expliquée, portée pour décider le plus largement possible de la signalétique qui sera faite ou pas. Le maire informe qu'il souhaite qu'il y ait des contrôles.

### **Echanges :**

- Jacques LESCOAT se dit rassuré par la grande cohérence des propositions. Il témoigne : dès 7h du matin des véhicules roulent trop vite. Il a vu aussi des enfants mis en danger par cette vitesse avec des voitures qui freinaient brusquement. Aujourd'hui, il est évident que lorsque l'on arrive rue des Grands Sables, on ne voit pas que c'est une zone 30. Aussi ce qui l'intéresse c'est de voir les aménagements concrets qui seront faits.

Jacques JULOUX répond qu'il n'y aura pas d'aménagement au sein de l'agglomération car l'entrée en zone 30 et les panneaux fortement visibles sont là justement pour fixer clairement la règle.

- Une Habitante rue des grands sables demande comment sont analysés les résultats du dispositif mis en place à du de la ZAC au magasin Carrefour par Penn allé. Elle le trouve assez efficace : n'est-il pas possible d'installer des chicanes à l'identique rue des grands sables également, ce qui n'interdit pas les gros véhicules de passer ?

David ROSSIGNOL explique qu'on ne peut pas transformer la route en circuit de gymkhana. Il rappelle qu'après le rond-point de Keranquernat, 3 dos d'âne ont été installés et qu'en plus des chicanes ont été récemment demandées entre le dispositif en place ! C'est sans fin.

Cette rue a été pensée lors d'un précédent mandat pour être esthétique, fonctionnelle. Il n'est pas question que l'on aille faire des aménagements sur des aménagements récents.

Les habitants du lotissement des dunes demandent également la création de dos d'ânes. La réponse est identique. Il faut que les gens se raisonnent, les règles seront affichées et bien visibles.

Jacques JULOUX indique que des chicanes provisoires sont également en phase de test Doëlan rive droite, actuellement ; il y a aussi des remarques négatives à leur sujet !

L'idée qui prévaut dans les aménagements est de marquer les entrées de bourgs et les règles qui valent dans la zone. L'aménagement de Penn allée n'est pas en milieu urbain et a aussi été fait pour sécuriser les cheminements piétons qui n'existaient pas et qui ont été créés.

- Un autre habitant suggère de copier Guidel avec les priorités à droite. Il demande une limitation de vitesse de 30km/h du Kérou jusqu'à l'hôtel Armen.
- Une Habitante évoque un souci avec la déviation du dimanche. Elle descend se baigner plage des Anglais ou des américains et trouve épouvantable de passer entre le flux de voitures déviés le dimanche lors des marchés nocturnes. Elle souhaiterait que le fonctionnement soit revu.
- Un habitant demande s'il est possible de faire varier certaines dispositions en fonction des saisons pour soulager les 6 ou 9 mois d'hiver où il y a beaucoup moins de monde. Lors de la dernière réunion il avait demandé à ce que la rue des grands sables passe à 30km/h. Les chicanes sont intéressantes. Qu'en est-il des radars pédagogiques ?

Jacques JULOUX informe que 5 radars ont été achetés. Ils vont être fixes dans certains lieux, notamment dans la descente rue du Port. L'année prochaine d'autres radars seront budgétés.

- Madame Audren se plaint de la signalétique pour se garer à l'école St Maudet lorsque l'on vient de St Maudet.

Jacques JULOUX répond que ce sera vu.

- Une autre personne note que la recherche de cohérence est importante : qu'il y ait une lisibilité sur tout le périmètre. Qu'on en fasse suffisamment mais trop non plus. La Rue du Kérou pose souci : c'est une pagaille sans nom car beaucoup de véhicules descendent alors que c'est un cul de sac. Il y a des gens en mobilité douce et c'est dangereux.
- Un habitant apprécie ce qui est présenté ; il faut conserver une homogénéité entre les saisons été et hiver ; il confirme le souci rue du Kérou et pointe également la rue des ajoncs qui nécessite aussi des travaux. C'est tout le problème du Pouldu : les rues ne sont pas larges. Imposer 30 km/h et les priorités à droite lui semblent convenables.
- Un autre habitant fait part de son accord avec la limitation à 30km/h et à 20km/h dans la zone partagée. Dans cette dernière, rue de Porsguern : des flèches viennent d'être mises pour les vélos qui peuvent aller à contre sens mais rue du port, la flèche est indiquée chemin de Stervilin alors qu'au bout, le chemin est interdit aux vélos. Il faudrait mettre la 1ere flèche vers le haut et l'autre vers le bas Pouldu.

- Une Habitante de Stanguennou demande un ralentisseur, se plaignant de la vitesse excessive et des dangers.

Jacques JULOUX rappelle la politique du département sur les routes. Il y a des limitations de vitesse et en fonction des caractéristiques des routes et elles doivent être respectées. Partout les gens se plaignent de la vitesse et du bruit. Lorsque que nous sommes piétons, la perception de la vitesse est toujours accrue par rapport à la réalité.

- Une autre personne pointe les 3 cédez-le-passage du bas de la rue du philosophe Alain qui, selon elle, ne servent à rien.

Ce n'est pas les retours des riverains et des campings.

- Une habitante note que la Rue du Kérou est mal nommée : il faudrait l'appeler impasse.

Jacques JULOUX rappelle que le logo impasse est apposé en début de rue mais il y a des riverains, la base surf, des places PMR et on ne peut fermer la rue. Même si on ajoutait le mot «impasse» du Kérou, nous aurions le même phénomène. Avec l'équipe, les élus réfléchissent sur la possibilité de rendre l'accès plus restreint mais les a contraintes évoquées demeureront.

David ROSSIGNOL a bien conscience du gros enjeu sur cette impasse : les enfouissements ont été réalisés. Son réaménagement est en cours de réflexion. L'intersection avec la départementale devra être sécurisée. S'agissant de la rue Hent ar Mor et de la rue des Ajoncs, un sens unique à l'année ou juste saisonnier lui paraîtrait souhaitable.

Jacques JULOUX rappelle que la concertation avec l'ensemble des riverains a eu lieu in situ: les citoyens ne veulent pas que la rue soit à sens unique. Il indique que la signalétique pour les vélos rue de Pors Guern sera étudiée.

### **3- Présentation des travaux envisagés à l'école St Maudet**

Le maire rappelle qu'en 2018, une fermeture de classe avait été décidée en février mais à la rentrée, nous avons réussi à la faire rouvrir. Actuellement avec les nouvelles arrivées, il y aura très certainement une nouvelle classe qui sera ouverte à la rentrée; on passera alors à 6 classes. Elle sera installée provisoirement dans un bâtiment modulaire en attendant une création de classe à l'étage avec la rénovation de la salle pour les enseignants et les réunions.

### **4- Présentation de l'étude relative au projet muséographique « Gauguin, l'atelier du Pouldu »**

Le maire souhaite rappeler ce qui a conduit à réaliser cette étude :

La maison musée est aujourd'hui limitée en capacité. En 1989, l'équipe de M Raoult a fait l'acquisition de cette maison, identique à l'ancienne auberge de Marie HENRY et l'a reconstituée selon les plans du musée Maurice Denis de Saint Germain. Après avoir établi un premier projet scientifique et culturel en 2011, l'auberge a été rénovée en 2013. Mais elle est limitée en jauge (19 personnes). Nous ne pouvons pas accueillir les scolaires, ni les PMR à l'étage. Pas plus que les expositions temporaires...

En 2017, les élus se sont posé la question de l'extension éventuelle de l'actuelle maison musée. Cela a conduit à l'élaboration du projet scientifique et culturel seconde phase, réalisé par André Cariou, ancien conservateur du musée de Quimper et spécialiste de Gauguin. Cette étude, qui a conclu à l'intérêt scientifique et historique a proposé une extension et une muséographie pensée en complément de ce qui existe à Pont Aven.

En 2019, nous avons lancé une consultation et confié à un cabinet spécialisé en ingénierie muséographique la charge de réaliser une étude de faisabilité. Des associations de Clohars, des scientifiques et des conservateurs ont été associés. A l'issue de ce travail, une étude de faisabilité a été élaborée.

2 espaces ont été proposés :

- Un espace de mémoire de 400 m<sup>2</sup> comprenant 5 salles auxquelles s'ajoute l'auberge reconstitué :
  - Le Pouldu en 1886 lorsqu'arrivent les peintres tel qu'il se présentait : ses paysages, ses habitants, les activités humaines, en s'appuyant sur différents supports d'époque : croquis, costumes, photos, objets, écrits...
  - La seconde salle présentera l'atelier de Bretagne, tel que le nommait Gauguin : les peintres sont venus pour s'extirper de Pont Aven alors très fréquentée par des peintres du monde entier. Certains ont cherché à s'isoler. Gauguin est venu autant au Pouldu qu'à Pont Aven. L'atelier permet de présenter les peintres qui sont venus, leur identité, leurs œuvres, leur vie au Pouldu et leurs échanges.
  - La troisième salle est constituée de l'auberge existante et présente la collection Marie Henry constituée de 130 œuvres faites par les peintres qu'elle avait hébergés.
  - Quatrième salle : « les trésors du Pouldu » ou le musée idéal. Cette salle nous plonge dans le Pouldu à la fin du 19<sup>e</sup> siècle dans un florilège d'œuvres. Aucun musée ne peut regrouper ces tableaux qui sont dispersés dans le monde entier... L'idée est de recréer un espace muséal qui les expose en reproduction avec une mise en scène innovante, tableaux numériques et reproductions, regroupés selon des thématiques : les paysages, les gens, la Laïta, les métiers, les bords de mer, les baigneuses, les maisons ...
  - Cinquième salle : « sur les traces de Gauguin » pour présenter les peintres qui se sont succédés au Pouldu et à Doëlan depuis Gauguin avec des focus sur certains d'entre eux.
  - Sixième espace : spectacle immersif à 360 ° proposant au visiteur une projection d'une sélection des plus belles œuvres peintes.

3 raisons majeures sont à l'origine de ce projet :

- Gauguin a peint autant ici qu'à Pont Aven (80 œuvres) ;
- la bascule vers le synthétisme s'opère ici, au Pouldu, avec 2 tableaux « la vache au bord du gouffre » et « la vague »
- et enfin ces peintres avaient comme projet de créer un atelier de Bretagne. La maison musée aujourd'hui représente un lieu unique dans l'histoire de l'art : tous les murs, plafonds et la fenêtre ont été peints par un collectif de peintres qui ont eu une influence énorme dans l'histoire de l'art.

S'agissant de la mise en œuvre : nous n'avons jamais dit que nous allions mettre en œuvre tout cela du jour au lendemain. Il est possible de faire ces espaces en 2 temps avec en première phase l'espace permanent. Ce projet est pensé pour les habitants, les scolaires et les visiteurs. Il permettra de partager notre histoire, de contribuer à l'éducation artistique, soutiendra l'activité économique et prolongera l'activité touristique en moyenne saison. L'étude détermine sur la base de l'expérience d'autres sites que 20% des visiteurs vont consommer sur place. De même, plus il y a de propositions d'activités, plus les séjours ne sont longs.

Tous ces éléments vont dans le sens de l'intérêt général.

L'espace d'exposition temporaire pourrait prendre place dans un second temps. Nous réalisons déjà des expositions depuis de nombreuses années mais elles sont dispersées sur plusieurs sites dans des lieux plus contraints qui nécessitent du gardiennage sur chaque site et ne donnent pas la même visibilité ni le même rayonnement qu'une exposition sur un site muséographique.

Ce projet n'est pas strictement communal. Son intérêt dépasse largement l'aspect local. Tous nos partenaires ont déjà été réunis et ils se sont montrés intéressés ; nous avons déjà des mécènes. Ce projet est ancien et réclamé depuis des années par d'autres que nous, avec la même volonté de nous impliquer dans notre propre histoire.

Le maire donne ensuite des éléments sur le parking associé. C'est un projet travaillé depuis 2017. Le Kloar info 38 en 2018 a présenté un dossier complet sur le projet muséographique et les aménagements urbains associés. Ce

projet figure par ailleurs explicitement dans le projet de mandature que nous avons présenté et pour lequel nous avons été élus en 2020.

<b>REPONSES AUX QUESTIONS 2021</b>	
<p>Une participante note qu'elle n'a rien contre ce projet mais elle veut juste être informée et associée. Les gens ont peur ; cela paraît secret, il y a des rumeurs. Elle se dit rassurée</p>	<p>Jacques JULOUX : à ce stade le projet muséographique ne permet pas d'associer les gens dans sa conception car c'est technique et demande des compétences d'histoire de l'art. En revanche associer les riverains/habitants sur le projet d'aménagement du parking ou sur l'animation de cet équipement sera possible et les riverains seront consultés. La restitution de l'étude de faisabilité sur le projet d'extension est accessible sur le site de la commune dans la rubrique conseil municipal puis cliquer sur M Vacher et Maud NAOUR.</p>
<p>Demande d'être associé par rapport aux aménagements et au parking</p>	<p>Jacques JULOUX confirme que cela sera fait. Depuis très longtemps, les commerces se plaignent du manque de stationnement au Pouldu. On souhaite faire un aménagement de qualité comme cela a été le cas sur la place de l'Océan. Une partie des stationnements sera réalisé en stabilisé ou autre, de façon à conserver la perméabilité.</p>
<p>Lotissement au Pouldu : il y aurait 45 maisons et cela va perturber le voisinage et la circulation. Il existe d'autres possibilités, pourquoi de choix ?</p>	<p>Ce projet prend place à Keranquernat sur le haut de la rue des Grands Sables car c'est une parcelle en dent creuse. Il faut densifier l'habitat et le faire le moins possible en l'extension. C'est une obligation.</p> <p>Le PLUi est un document d'urbanisme qui comporte divers zonages. De fait cette parcelle a pu être proposée à l'habitat. 25 à 27 parcelles seront proposées et non 45. Il s'agit aussi d'apporter de la vie au Pouldu. Tous sont bien contents d'y vivre mais il faut le permettre à d'autres car la population évolue. Cela profite à l'école et aux commerces. Le PLUi a été arrêté par le conseil communautaire. Il va partir dans les institutions pour recevoir un avis des Personnes Publiques Associées. Une fois ces avis obtenus à QC ces documents seront ajoutés au document soumis à enquête publique accessible à partir de décembre. Les gens pourront rencontrer le commissaire enquêteur ou lui envoyer par courrier ou courriels leurs remarques. Il les recevra et émettra un avis. A partir de là, l'agglomération avec les communes jugera ou pas de modifier ce document.</p>
<p>M Le Bourhis demande ce qu'il en est du terrain de M André. Il a été déclaré non constructible or ce terrain serait plus disposé à ce lotissement que la parcelle pressentie.</p>	<p>Ce n'est pas une dent creuse mais une parcelle en extension.</p>
<p>Mme le Maout : le musée est un beau projet mais la chapelle Notre Dame de la paix est un patrimoine historique protégée par un périmètre. Tout le monde se plaint du bruit, de la circulation etc... et maintenant,</p>	<p>Dans le mandat de mon prédécesseur entre 2000 et 2010, 62 ha de terrains ont été consommés. Aucune opposition ne s'est manifestée à la construction du lotissement des Sentiers ou de celui de Kerzellec. Ces</p>

<p>il y a ce projet de lotissement rue des Grands Sables !  Vous voulez encore ajouter du monde alors qu'il n'y a pas de bus, pas de crèche, pas de quoi accueillir des familles avec des structures !  Imposer plus de danger, plus de monde sans cohérence écologique !</p>	<p>derniers ont consommé près de 10 ha au Pouldu sans que personne ne trouve à redire.... Cette dent creuse est bien plus réduite et fait 1.5 ha et c'est la seule proposition pour les 12 ans à venir au Pouldu ! Elle permettra à des gens de venir y habiter comme c'est le cas pour un certain nombre de personnes ici présentes qui ont déjà pu en bénéficier.  Il ne s'agit pas de « bétonisation » mais de densification en construisant sur des parcelles plus réduites qu'autrefois car il faut consommer moins de terres.  Il est important de rappeler que le PLUI projette les droits à construire pour les 12 prochaines années.</p>
<p>M Le Bris ou Le Bourhis s'interroge sur le choix des terrains et la manière dont sont réalisés les zonages</p>	<p>Les terrains et le zonage ne sont pas choisis au hasard : un groupe composé d'élus de la majorité et de l'opposition y a travaillé en liant avec un cabinet d'étude – il y a aussi des échanges et des contrôles de la préfecture et de Quimperlé Communauté. L'objectif est de consommer le moins possible d'espaces. Entre 2000 et 2010 six hectares étaient consommés en moyenne annuelle pour moins de deux hectares aujourd'hui. Pour ne pas réaliser d'étalement urbain la priorité est donnée aux terrains situés en milieu urbain dans ce que l'on appelle les « dents creuses ».</p>
<p>Des travaux à l'école Saint Maudet sont-ils prévus. Y a-t-il un projet sur la circulation autour pour les vélos/voitures surtout le mercredi. C'est relativement dangereux.</p>	<p>L'école bénéficie d'investissements en permanence. Les travaux envisagés l'an prochain seront certainement de l'ordre de 100 000€. S'agissant des demandes relatives à la circulation aux abords, David ROSSIGNOL explique qu'il y a des demandes irréalisables du fait qu'il s'agit d'une route départementale. Néanmoins, les techniciens du Département seront contactés pour étudier ce qu'il est possible de faire. Les services municipaux ont commencé à travailler ce dossier.</p>
<p>Une personne craint que ces maisons ne ressemblent à rien et dénaturent l'environnement de la chapelle.</p>	<p>Tous les permis doivent faire l'objet d'une validation de l'ABF dans ce secteur pour garantir leur intégration dans le bâti existant.</p>
<p>Une personne s'interroge sur le financement de ce projet de lotissement ?</p>	<p>Denez DUIGOU explique que les seuls bénéficiaires sont les propriétaires des parcelles et que le financement du lotissement est fait par un lotisseur privé et non la commune...</p>
<p>Le président de l'ASL des Sentiers, rapporte que les riverains ont compris que le projet d'extension des sentiers sur la parcelle attenante à l'actuel lotissement serait écarté dans la nouvelle version du PLUI  Il s'interroge également sur l'absence de réponses aux 2 courriers envoyés en RAR.</p>	<p>L'ASL n'a pas reçu de courrier parce que Denez DUIGOU a reçu 2 riverains des sentiers en RV, en mairie. Leurs demandes ont été enregistrées. La parcelle est redevenue inconstructible non pas parce que vous l'avez demandé mais parce qu'elle est en extension d'urbanisation et que sont les services de la préfecture ont préconisé une réduction des extensions proposées dans le PLUI.  Le maire rappelle qu'en matière d'urbanisme et de droit du sol tout est extrêmement réglementé. Tout ce qui est relatif au PLUI est de la compétence de l'agglomération et n'importe quel écrit peut devenir un</p>

	<p>objet de contentieux. Aussi, nos avocats conseils nous recommandent de ne pas répondre par écrit car cela peut être utilisé devant un tribunal. Mr Duigou a reçu les gens signataires et le travail a été fait. Quand l'enquête publique aura démarré, il faudra saisir le commissaire enquêteur, pour toute remarque. Ce dernier peut faire valoir des demandes.</p>
<p>Concernant le projet de muséographie et l'acquisition du terrain de la CCAS : est-il possible d'avoir des précisions ? Où peut-on consulter le projet ou l'avant-projet ?</p>	<p>Sur le plan architectural, il n'y a pas encore de projet : c'est trop tôt. L'étude actuelle décrit ce qui pourrait prendre place en termes de muséographie et d'exploitation. Le PLU de 2013 figure l'espace sur lequel le musée peut s'installer. Il y a un emplacement réservé derrière la maison musée depuis 2013.</p>
<p>G KERAVAL utilise fréquemment la piste cyclable du Pouldu : elle constate qu'un tronçon de cette dernière comprend beaucoup de trous et elle est parfois obligée d'emprunter la route, à défaut de la piste.</p>	<p>David ROSSIGNOL explique qu'il y avait quelques contraintes pour cette piste. Ce type d'équipement est complexe à réaliser notamment lorsqu'il n'y a pas de pistes en site propre. Il va regarder si des améliorations peuvent être apportées. .</p> <p>Eric BADOUC rappelle l'existence d'un groupe de citoyens qui étudie les améliorations à proposer pour faciliter l'utilisation du vélo. Notre commune de ce point de vue est reconnue au niveau régional. Le Pouldu est classé halte principale cyclo-touristique pour la Bretagne : des subventions supplémentaires sont attendues pour améliorer encore l'utilisation du vélo au Pouldu dès l'année prochaine.</p> <p>Ces améliorations ne passent pas forcément par la création de nouvelles pistes. Ces dernières sont à l'étude mais elles coûtent très chères.</p> <p>Jacques JULOUX rappelle que Clohars Carnoët a été la première commune de l'intercommunalité à avoir réalisé une piste cyclable prévue au schéma intercommunal.</p>
<p>M De Hulster interroge les élus sur les délais d'installation de la fibre. Actuellement, Clohars Carnoët est prévu pour 2030 ! c'est exagérément long.</p>	<p>Le maire rappelle que le raccordement à la fibre coûte 50 millions€. QC en finance 12,5 M€. La région et le département 25%. La Région a demandé à ce que le schéma soit repensé entre le littoral, les villes et l'intérieur des terres. Le littoral a été positionné en 3eme. Les 1ers à bénéficier du raccordement sont les communes de Scaër, Mellac et Quimperlé. Doëlan a bénéficié d'un renforcement.</p> <p>La fibre est une compétence intercommunale avec un schéma interrégional. Dans les grandes villes, le raccordement est gratuit pour les collectivités mais sur le reste du territoire, ce sont ces dernières qui payent et cela pèse sur le planning. Le schéma a été accéléré, et nous devrions commencer en 2023 pour finir en 2024.</p> <p>Des raccordements ponctuels seront aussi concernés dès 2022 : c'est le cas entre la salle des sports jusqu'au nord de la commune, à Kercousquet Langlazic, Manéric et Kerguelen</p>

	<p>Le reste est prévu en 2024, au plus tard en 2025. Nous allons communiquer à ce sujet dans les prochains KI sur les délais et les zones qui seront raccordées</p>
<p>Lotissement des dunes : il est demandé d'améliorer la visibilité des panneaux pour la zone 20 Quand sera construite la dent creuse rue des Hirondelles ?</p>	<p>David ROSSIGNOL passera voir – il n'est pas convaincu qu'il faille encore ajouter des éléments à ce qui existe</p> <p>Rue des Hirondelles : il y aura 2 maisons individuelles. La première devrait débiter à la rentrée. Le permis a été validé.</p>
<p>Une personne s'interroge sur le terrain constructible, situé près de celui qui va recevoir le projet de lotissement de Keranquernat. Le propriétaire a un projet sur cette parcelle mais il doit attendre 2 ans pour faire sa demande du fait du PLUI en cours. Ce terrain est intégré pour avoir une sortie sur la rue des Grands Sables. Vous allez vous servir de ce terrain pour assurer la desserte sur la rue des Grands Sables. Que fait cette personne en attendant ?</p>	<p>La parcelle évoquée est constructible depuis 1986 au moins. Elle a eu largement le temps de déposer un projet depuis.... Cette parcelle est intégrée à une OAP (orientation d'aménagement programmée). Dans un premier temps le propriétaire a déposé une demande d'urbanisme avec un projet trop gourmand en termes de consommation de terrain et elle a été refusée. Ensuite il a eu un sursis à statuer au regard du PLUI en cours. Il pourra déposer avant l'été 2022 lorsque le PLUI sera approuvé.</p>
<p>Une interrogation est formulée au sujet du parking du futur musée : les personnes pourront y accéder : pourront-elles sortir côté rue de Groix ? comment est envisagé en toute sécurité la circulation dans cette rue et la rue de Bellevue notamment le dimanche avec les Sorties de bain?</p>	<p>A ce jour, le PLU de 2013 indique un tracé indicatif entre la rue des Grands Sables et la rue de Groix. L'implantation exacte, les caractéristiques de la voirie, etc.... ne sont pas fixées. En dehors de l'espace muséographique et de la place prévue, il reste environ 7000 m<sup>2</sup> de terrain pour les autres aménagements. Cette voie sera à sens unique entre la rue des Grands Sables et la rue de Groix. Ce n'est pas une desserte de voirie mais une entrée/sortie de parking. Actuellement le long de la rue de Groix il y a des voitures qui se stationnent : nous envisageons d'améliorer le stationnement en reculant la grille pour mettre en place des stationnements en épis.</p> <p>Il y aura aussi une contrainte pour le stationnement de car à regarder. Le centre de vacances a un problème pour déposer les enfants et leurs bagages. La colonie demande un accès minute pour le car.</p>
<p>Préservation de la chapelle Notre Dame de la paix</p>	<p>Le périmètre de protection n'interdit pas les constructions : en 2005-2006 : en lieu et place de l'ancienne colonie à côté de la chapelle un collectif avec étages a été autorisé entre autres. Le règlement impose que l'ABF soit saisi mais n'interdit pas la construction.</p>
<p>Le Secteur de l'Allée des hirondelles et le bout de la rue des chardonnerets ne pourrait-il pas être mis en priorité et en double sens ?</p>	<p>David ROSSIGNOL remarque que les gens risquent de prendre le sens interdit et ils feront des manœuvres chez les riverains... Il passera voir</p>
<p>Numéros des maisons entre Stanguennou et Kersaliou ? Chemin de St Maudet : les membres des conseils des Sages pour la numérotation: qu'en est-il ?</p>	<p>La numérotation est indispensable pour réaliser les raccordements de la fibre optique et il faudra renseigner un logiciel. Tout le monde aura obligatoirement un numéro. Bannalec l'a fait avec la Poste pour un coût de 20 000 € ; nous réfléchissons à le faire en interne. D'ici 3 ans tout le monde devrait avoir un numéro.</p>
<p>Les réseaux continueront-ils d'être enfouis dans</p>	<p>Ce n'est pas prévu. Certes, cela valorise les lieux et</p>

d'autres secteurs ?	sécurise les réseaux. On l'a fait dans quasiment tous les secteurs du Pouldu mais il n'y a plus rien de prévu. Juste un renforcement des réseaux rue des Grands Sables suite à la tempête Zeus. Les enfouissements coûtent cher et le droit de tirage auprès du SDEF (syndicat départemental d'énergie du Finistère) est plafonné à 600 000€ pour 3 ans. On a eu une dérogation pour la rue Lannevain et la rue de Quillien pour faire les travaux en anticipation des budgets. La zone des Hauts du sénéchal sud va être lancés. Nos droits sont épuisés.
Chemin de st Julien depuis 2 ans il n'y a plus de sens interdit sauf riverain et depuis quelques temps, les applications de GPS font passer les gens par là ; or c'est très étroit. On se retrouve avec des campings cars qui ne peuvent faire demi-tour et partent ensuite en marche arrière. Peut-on remettre le panneau qui était placé au niveau du parking ?	David ROSSIGNOL ira voir
Il y a moins de moins en moins de cultivateurs sur la commune : qui entretiendra les terrains à terme ?	Ce n'est pas exact, toutes les exploitations ont des successeurs avec souvent 2 agriculteurs en collaboration. Les agriculteurs sont plutôt optimistes sur la capacité à maintenir le tissu agricole. Il n'y a pas de friches agricoles à Clohars. Il y a des demandes et de la diversification actuellement.
Qu'en est-il du projet de passerelle au Pouldu (franchissement de la Laïta) ?	Denez DUIGOU informe qu'il n'y a pas de projet de passerelle. Il est prévu un renforcement de la navette entre le Pouldu Clohars et le Pouldu Guidel à partir d'avril/mai 2022 jusqu'au minimum fin septembre. Ce dossier relève de la compétence intercommunale.